

# COPROPRIÉTÉS : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

C0068

## ENJEUX

Se donner les moyens d'exercer en toute sécurité cette activité spécifique.

Le développement des activités de vente Hlm et d'accession a notamment pour conséquence l'apparition d'un nouveau métier : celui de syndic. Obéissant à des règles spécifiques éloignées des procédures habituelles, il demande une technicité et une culture soumises à d'importantes évolutions : comptabilité d'engagement, double présentation des comptes, nomenclature comptable et annexes spécifiques... Le plan comptable des copropriétés obéit à des normes et à des règles de fonctionnement strictes en matière de tenue, de clôture et de présentation des comptes.

## PUBLIC

Gestionnaire de copropriété. Comptable chargé du suivi des comptes de copropriétés.

## OBJECTIFS

- › prendre en charge les écritures courantes d'une copropriété
- › adapter la comptabilité aux spécificités de la réglementation
- › établir, présenter et justifier les comptes lors des assemblées
- › renseigner et analyser les annexes réglementaires.

## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Exposés didactiques illustrés par des exemples

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## ANIMATION

Marie-Ange MAYSOUNAVE, Formatrice spécialisée en gestion immobilière.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

27 et 28 février 2025  
2 et 3 juin 2025  
25 et 26 septembre 2025  
8 et 9 décembre 2025

## DÉROULÉ & CONTENU

### 1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

### 2 PENDANT - EN GROUPE

- **La comptabilité des syndicats de copropriétaires**
  - › une comptabilité d'engagement
  - › une comptabilité séparée par syndicat
  - › des annexes spécifiques
- **Un plan comptable adapté**
  - › charges et produits des opérations courantes
  - › travaux et opérations exceptionnelles
- **L'enregistrement des mouvements comptables**
  - › les actes courants
  - › les contrats, travaux, l'entretien
  - › les appels de fonds : trésorerie, travaux non décidés, travaux décidés, travaux en cours
  - › la régularisation des comptes individuels
  - › les autres financements : emprunts, subventions
  - › la constitution et l'utilisation des provisions pour travaux
- **Les annexes à établir en fin d'exercice**
  - › comptes de gestion générale
  - › état des dettes et des créances après répartition
  - › autres états financiers
  - › compte de gestion des opérations courantes
  - › compte de gestion travaux
  - › état des travaux et opérations exceptionnelles
- **Conséquences comptables de la copropriété sur la comptabilité du bailleur-copropriétaire**
  - › la réciprocité des comptes.

### 3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

**PRIX NET : 1610 EUROS** - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. [anne.de-poulpiquet@afpols.fr](mailto:anne.de-poulpiquet@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)